

BURUNDI : Les activistes condamnent une nouvelle loi criminalisant l'homosexualité

IRIN/PlusNews, 1 mai 2009 NAIROBI - Au Burundi, des activistes engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA et des groupes internationaux de défense des droits humains condamnent un nouveau code pénal criminalisant l'homosexualité dans ce pays d'Afrique centrale. En février dernier, le Sénat burundais avait voté à la quasi-unanimité contre le projet de loi. Toutefois, au mois de mars, la Chambre basse du Parlement a renversé la décision et le président Pierre Nkurunziza a promulgué la loi le 22 avril dernier.

« Nous craignons que cette loi n'entrave les efforts de lutte contre le VIH/SIDA au Burundi en marginalisant davantage une population à risque », peut-on lire dans une déclaration faite par des groupes de défense internationaux, dont l'organisation new-yorkaise Human Rights Watch, le groupe local de défense des droits humains Ligue Iteka et l'ONG locale de lutte contre l'épidémie, l'Association nationale de soutien aux séropositifs et malades du sida (ANSS). « Nous exhortons le gouvernement du Burundi à agir promptement afin de décriminaliser l'homosexualité », martellent-ils. Les personnes jugées coupables de relations homosexuelles consensuelles risquent une peine de prison de deux à trois ans et une amende de 84 dollars américains. « Cette loi entravera nos activités », a estimé Georges Kanuma, président de l'Association pour le respect et des droits des homosexuels (ARDHO), un mouvement local de défense des droits des homosexuels. « Notre organisation est actuellement contrainte à fermer ses bureaux [dans la capitale Bujumbura], car nous craignons pour notre liberté, depuis la promulgation de cette nouvelle loi », a-t-il poursuivi. L'ARDHO a été fondée en 2003, mais n'est jamais parvenue à se faire reconnaître juridiquement comme une ONG. L'association distribue des lubrifiants à base d'eau et des préservatifs et mène des activités de sensibilisation au VIH/SIDA parmi les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes. Selon Georges Kanuma, la plupart des Burundais ignorent que leur société compte des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes. « Nous espérons rencontrer des responsables du CNLS [Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA] pour savoir s'ils mettront un terme aux activités destinées aux hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes », a-t-il ajouté. Dans son dernier plan stratégique national, le CNLS fait mention des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes et reconnaît le besoin de mener des activités de prévention ciblées au sein de cette communauté. Bien que les groupes de défense des droits humains soient contents de la clause pénalisant l'homosexualité, ils saluent d'autres nouveaux articles du code, notamment l'abolition de la peine de mort et la pénalisation de la torture, du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. [FIN] [Les informations vous sont parvenues via IRIN, un département d'informations humanitaires des Nations Unies, mais ne reflètent pas nécessairement les vues des Nations Unies ou de ses agences]